

Accaparement foncier et transformations des systèmes de production agricoles : quelques enseignements de l'histoire agricole de la Plaine Orientale Corse

Paoli J.C., Kriegk M.

in

Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.).
Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72

2015
pages 147-159

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007137>

To cite this article / Pour citer cet article

Paoli J.C., Kriegk M. **Accaparement foncier et transformations des systèmes de production agricoles : quelques enseignements de l'histoire agricole de la Plaine Orientale Corse.** In : Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens.* Montpellier : CIHEAM, 2015. p. 147-159 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Accaparement foncier et transformations des systèmes de production agricoles : quelques enseignements de l'histoire agricole de la Plaine Orientale corse

Jean Christophe Paoli

INRA LRDE Corte (France – Corse)

Magali Kriegk

INRA LRDE Corte (France – Corse)

Résumé. La plaine orientale de la Corse regroupe 40 000 hectares parmi les plus fertiles de cette île montagneuse. Anciennement vouée à la culture céréalière extensive et au pastoralisme par des bergers paysans originaires des villages intérieurs, cette plaine a complètement changé de visage à partir des années 1960. Une agriculture spécialisée en vignes et agrumes, importée par des agriculteurs rapatriés d'Afrique du nord, bouscule l'agropastoralisme. Cette conversion a été rendue possible par l'influx massif de capitaux, en premier lieu dévolu à l'achat de foncier, dans une région jusque-là pauvre. Les conflits sociaux engendrés par la mise en contact de ces deux mondes s'étalent ensuite sur plus de 30 ans et finissent par générer un nouveau modèle d'agriculture corse de plaine à forts investissements et à salariés. L'agropastoralisme traditionnel toutefois n'en a pas complètement disparu.

Mots-clés. Accaparement – Foncier - Transhumance inverse – Corse - Système agraire.

Title. *Land grabbing and transformation of agricultural production systems : lessons learned from the agricultural history of the eastern plain of Corsica*

Abstract. *The Corsican eastern plain accounts for 40 000 hectares of the most fertile land in this mountainous island. Traditionally devoted to extensive cereal cultivation and pastoralism by shepherds from inland villages, agricultural activities in the plain have changed completely since the 1960s. Agro-pastoralism was replaced by specialized vineyards and citrus orchards, planted with varieties imported by farmers returning from North Africa. The conversion was made possible by the massive influx of capital which was primarily devoted to the purchase of land in a context in which local capital was lacking. Social conflicts caused by the contact between the two different worlds continued for more than 30 years and eventually resulted in a new model of Corsican agriculture based on heavy investments and hired farm labor. But traditional agro-pastoralism has not completely disappeared.*

Keywords. *Land Grabbing - Reverse Transhumance – Corsica - Agrarian System.*

Introduction

L'étymologie du terme « accaparement » (de l'italien *accaparre*) renvoie au moyen d'obtenir un bien – en général avec des arrhes donc c'est-à-dire contre de l'argent – mais aussi à la façon massive, complète, quasi monopolistique d'obtenir ce bien en raison d'un déséquilibre de départ dans la transaction.

Cette interprétation est retenue ici pour essayer de caractériser, en utilisant la méthode de la reconstruction historique sur une période assez longue, les vastes mouvements de foncier qui ont atteint une portion restreinte de la Corse en 1960 et leurs conséquences pour les

exploitations agricoles d'aujourd'hui. La question que nous nous posons ici est la suivante : si l'accaparement n'est rien d'autre que de l'achat de terres, qu'est-ce qui le différencie d'une transaction habituelle ? En d'autres termes : quels sont ses effets inhabituels ? Au travers de l'étude de cas de la Plaine orientale, où une histoire du système agraire et des structures agraires du 17^e siècle à nos jours est dressée sur la base d'enquêtes en exploitations agricoles, de bibliographies et de documents d'archives, nous tentons de faire le bilan de la période 1960-2011 où accaparement et crises agricoles se sont succédés. Nous interprétons les phénomènes d'accaparement à la fois comme la conséquence d'inégalités régionales de développement et la cause de modifications de trajectoire brutales des systèmes agraires d'origine. En plus d'être la cause de rupture de solidarités territoriales, nous essayerons de montrer que les accaparements fonciers – basés au départ sur des transactions pacifiques et volontaires – entraînent un développement économique agricole coûteux pour la société.

I - Pourquoi l'accaparement : chocs des types d'agriculture et des niveaux de capitalisation

1. Les vieilles structures foncières de la Plaine orientale corse : la zone céréalière et hivernale des systèmes agro-pastoraux à transhumance inverse

A. Le système agropastoral d'origine : culture attelée légère, friche longue pâturée, faire-valoir indirect

La plaine d'Aléria, qui correspond grosso modo à l'embouchure du fleuve Tavignanu est le glacis des montagnes cristallines qui la bordent à l'ouest. Comme tant de plaines côtières méditerranéennes (Paoli, 2000), elle est restée sous la dépendance de systèmes agraires de montagne pratiquant la transhumance inverse hivernale (Carte 1). La propriété foncière au XVIII^e siècle est déjà concentrée par des familles originaires des villages de montagnes qui louent leurs terres alternativement à des laboureurs et à des bergers transhumants.

Une partie de la plaine, la plus défavorable à la mise en culture, reste toutefois propriété indivise des communautés villageoises sous forme de territoires communaux ou intercommunaux. Ces territoires correspondent soit à des collines et hautes terrasses sèches (soubassement de sables et poudingues du Miocène) soit à des cordons lagunaires et sablonneux le long de la côte. Ces terres font l'objet très tôt d'usurpation (XVII^e siècle) de part de la république de Gènes qui « privatise » ces pacages communaux et redistribue des emphytéoses à ses affidés locaux en général issus de la bourgeoisie d'origine génoise installée à Bastia (voir Graziani, 1997). Pendant deux siècles, de 1600 à 1800, les domaines capitalistes qui y sont installés produisent du blé (premier objet des échanges méditerranéens à cette époque). A la fin du XVIII^e siècle toutefois, la plupart de ces domaines sont exploités de fait comme le reste de la plaine orientale : des céréales cultivées sur brulis après friche longue et des locations aux éleveurs transhumants. Après la conquête française (1769) et la Révolution, ces emphytéoses sont définitivement attribuées à des particuliers ou deviennent des biens nationaux. A l'entrée du XIX^e siècle, de grands domaines, situés à l'est de ce qui est de nos jours la Route Nationale 200, issus d'une première vague d'accaparement, sont ainsi déjà installés.

B. L'effondrement céréalier et la généralisation de la location « brebis Roquefort »

Si l'on fait un saut d'un siècle plus tard jusqu'au début du XXe siècle, la part céréalière de l'économie de la Plaine orientale s'effondre à son tour. Cet effondrement est dû à la différence de productivité du travail entre la céréaliculture française en général (le marché des céréales étant à cette époque-là encore largement national) et la production corse. Cet écart de productivité était dû lui-même pour partie aux écarts de rendement et plus encore au niveau d'équipement des paysans laboureurs corses (culture attelée lourde contre culture attelée légère, cf. Mazoyer 1997). Le prix des produits animaux où les gains de productivité sont plus lents se maintiennent mieux, ce qui explique un relatif maintien des systèmes d'élevage transhumant. Mieux, la Corse dès le début du XXe siècle profite de la rente fromagère de Roquefort qui permet tout au long du siècle le maintien du prix constant du lait de brebis (Vercherand, 1989).

Ainsi dans le courant du XXe siècle et ce jusqu'au grand accaparement foncier des années 60 qui nous intéresse dans cet article, la forme moderne de l'agriculture de la plaine est une mono activité d'élevage extensif transhumant de brebis laitières avec vente de lait aux industries fromagères.

2. 1960 : le choc de deux spéculations, vigne contre élevage laitier

A. Le renouveau de la rente foncière et son effet d'entraînement pour capitaliser en culture pérenne

En 1960, la plupart des propriétaires de terres sont absents des villages car ils ont en général émigré vers les villes corses ou continentales ; ils ont investi les activités tertiaires, l'administration le plus souvent. Ils continuent néanmoins de percevoir des loyers, calculés sur la base du prix du lait. Selon nos estimations recueillies par enquête, les loyers relatifs perçus sont élevés, de l'ordre de 30 % du revenu proportionnel des éleveurs.

Par contre, compte tenu du faible niveau de capitalisation et d'intensification fourragère des systèmes de production ovins, la productivité par hectare est basse (de l'ordre de 200 litres de lait de brebis par hectare). Au bilan, la valeur des terres en Corse comparée à ce qui se pratique ailleurs en France continentale est faible.

Du coup, le bas niveau de la rente foncière en Corse constitue un appel d'air pour l'installation d'activités à plus hauts rendements, susceptibles de servir aux propriétaires fonciers une plus grande rente.

B. Un système hautement capitalisé grâce à l'accès au crédit

Des systèmes d'agriculture à plus hauts rendements demandent avant tout des investissements importants donc des capitaux disponibles. Ce sont des étrangers à la Corse, des agriculteurs rapatriés du Maroc et surtout d'Algérie qui vont les fournir massivement dès le début des années 60.

Les prix qu'ils proposent sont sans commune mesure avec le niveau de la rente « pastorale » d'avant 1960. En quelques années, les prix d'achat (et parfois de location) qu'ils proposent multiplient plusieurs dizaines de fois le niveau de la rente foncière.

Leur objectif (très rapidement atteint) est d'implanter un vignoble de substitution au vignoble nord-africain. En 5 ans, quelques 10 000 hectares changent de main sur la totalité de la Plaine orientale soit un bon tiers de la SAU, et une surface avoisinante est donnée en baux emphytéotiques (Paoli, 1989) : en tout 18 000 hectares de terres sont implantés en vigne, soit les deux tiers de la surface en pâturage de 1960 !

C. Le renvoi des bergers

Le premier effet de ce changement brutal et inattendu d'activité est le recul très rapide du nombre d'éleveurs et des troupeaux ovins de la Plaine orientale. C'est l'époque où le cheptel ovin corse est réduit quasiment de moitié, passant de 220 000 à 110 000 animaux (Vercherand, 1989). Les éleveurs de brebis, qui sont estimés à environ 2000 passent à moins de 1000. Pour la seule plaine d'Aléria quelque 200 élevages disparaissent, représentant 400 actifs (Paoli, 1989). Le même phénomène se reproduit du nord au sud de la Plaine orientale et dans tous les bassins côtiers dans lesquels les éleveurs avaient l'habitude d'hiverner : Balagne, Porto-Vecchio, Figari, Sartène, Propriano, qui deviennent des zones de vignobles de production courante.

Le processus concret d'expulsion des éleveurs, tel qu'on peut le reconstruire d'après les récits des éleveurs et d'agriculteurs qui se sont installés à cette époque-là est toujours le même : avertissement des éleveurs, installation des nouveaux occupants qui commencent à démaquiser et à mettre en culture ; après une période de cohabitation qui correspond à la période de défrichage, les bergers partent. Nul heurt ou conflit ouvert entre les éleveurs et les nouveaux venus, ou entre les éleveurs et les propriétaires. Les départs correspondent le plus souvent à des cessations d'activité ou à des reconversions des éleveurs et surtout de leurs enfants dans les activités diverses qui se développent en ce moment-là, période de boom économique de la Corse.

D. La création de nouveaux systèmes de production à salariés

En cette période, la Corse et en particulier les zones d'implantation de la vigne emploie, dans les travaux massifs d'infrastructure (défrichements, terrassements, routes, caves) liés à l'activité et dans l'activité agricole elle-même. Les systèmes de production agricoles qui se mettent en place combinent un haut niveau d'investissement et un taux d'emploi élevé, de l'ordre d'un salarié permanent pour 12 hectares, soit 1500 emplois de salariés permanents (leur nombre diminuera par la suite), répartis dans 200 exploitations « nouvelles ». Ces emplois sont occupés massivement par les Marocains, originaires du Rif et de la région de Meknès. Le vignoble qui s'est installé sur cette base atteint sa pleine production dès la fin des années 1960, ce qui permet à la Corse d'expédier deux millions d'hectolitres de vin dit « de coupage » très alcoolisé aux négociants du Languedoc-Roussillon. Cette production remplace, pour partie seulement les 6 millions expédiés (pour le chiffre cf. Dumont et Mazoyer, 1969) par les agriculteurs d'Algérie avant 1962. Elle est quand même remarquable pour une île qui dix ans auparavant n'exportait quasiment aucun produit agricole, si ce n'est de la pâte de fromage destinée à être vendue comme fromage de Roquefort.

E. Rupture des solidarités territoriales : la quasi-disparition de la double transhumance

Cette nouvelle insertion dans l'économie des échanges méditerranéens transforme par contrecoup l'économie des échanges interterritoriaux de la Corse. En effet, l'agro-pastoralisme de la Plaine orientale était dans sa version ancienne (celle d'avant 1960) une annexe d'un système agraire plus complexe incluant l'exploitation d'un écosystème étagé, entre haute montagne (estives), pente de moyenne montagne (arboriculture, céréaliculture et jardinage irrigué), plaine et bas-fonds (hivernage et complément céréalier). Même si les liens entre ces divers étages tendaient depuis le XIXe siècle à se détendre (ainsi que le décrivait le géographe R. Blanchard en 1914), les agriculteurs et éleveurs de plaine restaient fermement attachés à leurs villages d'origine et lorsqu'ils étaient éleveurs, ils pratiquaient systématiquement la transhumance directe voire la double transhumance. Hommes et troupeaux étaient ainsi étroitement liés à la complémentarité des milieux de la montagne corse. Après l'installation des vignes, les éleveurs de montagnes cessent de descendre vers les hivernages de plaine, faute de place : les transhumances inverses s'arrêtent donc à ce moment-là. Une grande partie des transhumances directes estivale (de la plaine vers la haute montagne) s'arrête également avec le recul global du nombre d'éleveurs (entraînant par ricochet un abandon progressif des pâturages de montagne).

Au bilan, l'agriculture nouvelle tourne en grande partie le dos à la montagne et de cette séparation naissent deux systèmes agraires bien distincts et indépendants l'un de l'autre.

II - Les effets à moyen terme de la vague d'accaparement

1. Un effet politique : l'accusation de colonisation agraire

A. La politique de lotisation

Bien que l'installation des exploitations de rapatriés et surtout le renvoi des bergers se soient passés assez « doucement », il n'en reste pas moins que progressivement au cours des années 60 et surtout au début des années 70 un mouvement de revendication agraire se met en place.

Curieusement cette revendication ne naît pas de la dénonciation de la situation des bergers mais de la soif d'égalité, entre deux groupes perçus comme très différents : les Rapatriés et les Corses. Cette revendication porte sur la volonté de mise à niveau des exploitations des Corses avec celles des Pieds-noirs. Elle va porter essentiellement sur deux éléments : l'accès au foncier (supposé plus facile pour les rapatriés) et l'accès au crédit (les rapatriés ayant bénéficié de prêts spéciaux à leur installation).

Première en cause la politique d'aménagement (menée par une Société d'économie mixte dévolue au développement agricole, la SOMIVAC) lorsque celle-ci s'est manifestée par des lotisations, c'est-à-dire des interventions directes sur le foncier. Cette politique des « lots SOMIVAC » est pourtant la part congrue des aménagements et des mises en valeurs de la plaine : 2500 hectares en tout et pour tout (Paoli, 1989) sur les 30 000 hectares que compte la Plaine orientale. Ces terrains ont été récupérés soit par rachat de grands domaines (domaine dit de la FORTEF à Migliacciaru) soit par dévolution de terres intercommunales (Alzitone à Ghisonaccia) ou communales (Linguizetta). Cette politique a consisté à attribuer des exploitations clefs en main censées faire de la polyculture, à des exploitants, rapatriés en

majorité, présentant des garanties. Dans les faits, l'activité prépondérante va être la vigne et une course aux lots va s'ensuivre créant une forte concurrence entre agriculteurs.

Les premiers attentats aux biens vont avoir lieu à partir de cette époque-là dans les zones de lotisation d'abord, avant de s'étendre dans les années 1970 à tous les types d'exploitations rapatriées et aux biens publics en général. Le premier mouvement clandestin à revendication identitaire porte d'ailleurs le nom de « Front paysan de libération ».

Après 1975, l'Etat décide de réguler le marché du foncier rural dans la région, totalement libre jusqu'alors sauf au travers des lotisations que nous venons d'évoquer, par la création d'une Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural (SAFER). Cette SAFER corse va avoir entre autres pour rôle de récupérer les terres des domaines des rapatriés et de les revendre aux Corses qui en feront la demande.

B. Le problème récurrent de la dette agricole

Pour ce qui est du deuxième domaine de revendication, l'accès au crédit et de façon générale aux possibilités de capitaliser (à la base du processus d'accaparement des années 60), les agriculteurs corses et surtout leurs syndicats, le désigneront opportunément sous le terme du « problème de la dette ».

Comme il a été dit plus haut, alors que les agriculteurs rapatriés bénéficiaient d'accès à des crédits spéciaux, les agriculteurs corses durent, lorsqu'ils capitalisaient en vigne, hypothéquer leurs terres heureusement revalorisées par le changement d'activité (du pastoralisme à la vigne). Jusque-là, l'accaparement, pour ces agriculteurs propriétaires, avait un effet quasiment vertueux. Le phénomène majeur qui a eu un effet social et politique considérable a été le moratoire, suivi de l'effacement de ces « prêts rapatriés » accordés par les pouvoirs publics en compensation des préjudices subis du fait de l'indépendance des pays d'Afrique du Nord. La revendication incessante dès le premier moratoire sur les dettes contractées par les rapatriés (1968) sera pour les agriculteurs corses, - soutenue en cela par les caisses de crédits agricoles - , d'obtenir des mesures analogues. Ils obtiendront en effet un premier moratoire en 1975, suivi d'un effacement en 1987, puis d'un effacement partiel (mesure dite Nallet, 1989), jamais suffisants toutefois tant l'effort de capitalisation des cultures de vigne et celles qui ont suivi était énorme.

2. Changement des systèmes de production, déconvenues économiques à répétition

A. Crise du vin de négoce dans les années 70

C'est qu'en effet la vigne s'est avérée une culture très rentable mais aussi très fragile. L'essor fulgurant de la vigne en Plaine orientale était essentiellement basé sur l'indépendance de l'Algérie et la disparition accélérée du vignoble qui s'y trouvait alors. Cette appel d'air créé par les besoins du négoce de la région de Sète et de Montpellier (qui achète des vins dits de coupage, payés au degré d'alcool / hectolitre) dure jusqu'au début des années 1970, date à laquelle le marché des vins connaît un de ces retournements qui caractérisent son histoire longue. Ce retournement concerne l'ensemble de l'économie viticole européenne, caractérisé à partir de là par un excès structurel de vins de table alors que les vins dits de qualité (en France VDQS et AOC) voient leur demande au contraire augmenter. A partir de 1978, la Communauté Européenne met en place en réponse à cette situation une politique de primes à l'arrachage des vignes, qui vont augmenter jusqu'au début des années 1990 tout en se couplant avec des

primes dites de restructuration (replantation de cépages adaptés aux productions VDQS et AOC).

En Corse, la crise des vins est ressentie avec d'autant plus de force que le tout jeune vignoble est massivement orienté vers la production des vins de table. Cette mono orientation découle des conditions de l'implantation mais aussi d'une particularité réglementaire locale qui laissait la possibilité aux producteurs de vin de Corse de chaptaliser (adjonction de sucre au moût) dans certaines limites. Cette brèche réglementaire est massivement utilisée (parfois jusqu'à la fraude au sucre) pour augmenter le degré des vins produits et accentue encore l'intérêt de se spécialiser en vin de coupage (donc dans la partie du marché des vins qui est la plus touchée par la crise). Les fraudes patentes de chaptalisation vont finalement éclater en 1972 et venir nourrir la revendication autonomiste corse qui fait écho aux revendications foncières et financières des agriculteurs non rapatriés. Ce premier scandale est suivi par un autre, en 1975, qui débouche sur les événements dits d'Aléria au cours desquels deux gendarmes sont tués dans une ferme de rapatriés occupée par des autonomistes corses. L'interdiction des chaptalisations en 1973, puis la décision de création de la SAFER de Corse découlent de ces événements politiques au retentissement énorme en France. Ce revirement explique certainement l'accélération de la crise des systèmes de production « Vignes + cave + expédition » née des chamboulements fonciers de la décennie 1960. Les arrachages commencent dans la plaine d'Aléria dès que les premières primes européennes sortent (en 1978, le plus grand dossier d'arrachage européen est en Corse, sur la commune de Ghisonaccia).

B. Arrachage et restructuration

En 10 ans, plus de 20 000 hectares sur les 30 000 hectares plantés en Corse à grand frais quelques années auparavant sont arrachés. La plupart des caves privées sont abandonnées et les exploitations qui résistent à la crise se replient vers les caves coopératives qui elles-mêmes se voient forcées de moderniser leur appareil de production pour produire des vins de qualité. Les vignobles survivants sont eux-mêmes engagés massivement vers la restructuration dans les années quatre-vingts. Aujourd'hui, après 20 ans de cette politique, la majeure partie du vignoble de la plaine est effectivement en vins de qualité mais la surface en vigne n'excède par 5000 hectares, c'est-à-dire moins du tiers de la surface des années 1960.

Mais ce n'est pas là la seule vicissitude économique et sociale de la Plaine orientale à cette époque-là. A côté des vignes, les accaparements des années 1960 avaient vu la plantation ex-nihilo ou presque d'un verger d'agrumes de 3000 hectares. Implanté sans recul et références historiques, une partie de ce verger gèle à plusieurs reprises. Il n'en reste aujourd'hui que la moitié, sélectionnée en quelque sorte par le climat. Et encore le verger survivant, de façon analogue à la vigne s'est avéré mal adapté en raison des choix variétaux du début. Il a connu à peu près en même temps que la vigne, -dans une phase massive de restructurations subventionnées par l'Etat et l'Union européenne-, des changements de variétés d'arbres.

De plus, les primes d'arrachage ont pour effet de libérer du foncier pour d'autres activités et de fournir de la liquidité aux exploitants. Une partie des propriétaires (notamment les rapatriés et les propriétaires corses non exploitants) choisit le retrait de l'activité et la vente du foncier. S'en suit une renaissance d'exploitations en général d'origine corse dont on aurait pu attendre qu'elles se réorientent vers les activités éprouvées par le temps et adaptées aux conditions pédoclimatiques de la région : la polyculture-élevage.

C. Les exploitations de culture pérenne de deuxième génération

Mais les arrachages libèrent aussi une quantité énorme de capitaux qui s'ajoutent encore à ceux mis à disposition par les systèmes bancaires qui continuent de prêter aux agriculteurs corses au fur et à mesure des moratoires et effacements de dette, jusqu'en 1998 (date de la mise sous tutelle du Crédit Agricole de Corse).

A son tour, ce capital s'ajoute aux aides aux restructurations citées plus haut et aux diverses aides à la plantation (destinées à soutenir une activité agricole manifestement en crise) appliquées aux pruniers, pomelos, amandiers etc... En conséquence, des vergers et plantations se reconstituent après les arrachages et les abandons divers des premières plantations. Loin de reprendre la taille de la première vague, ils occupent quand même un tiers de la surface en vigne initiale. Ces exploitations continuent un itinéraire de développement basé sur les mêmes principes que les exploitations viticoles des années 1960 : immobilisation considérable de capital, recours à la force de travail salarié des immigrés.

Au bilan, on constate 50 ans après le début des accaparements fonciers d'une part qu'une crise que l'on pourrait dire « de jeunesse » a touché l'agriculture « pionnière » qui en est née et que d'autre part des aides massives ont été accordées par les pouvoirs publics pour malgré tout conforter les systèmes de production hautement capitalisés.

3. La dichotomie des systèmes à salariés et des systèmes d'élevage familiaux

a] Le contraste entre plaine orientale et élevage extensif de l'intérieur

Pour bien comprendre le contraste saisissant entre l'agriculture de la Plaine orientale et celle du reste de la Corse, il suffit de penser pour l'essentiel que les montagnes et les petites plaines intérieures de la Corse se sont spécialisées en élevage extensif. Cette extensivité doit être comprise au sens de très faible ratio d'investissement par hectare exploité. Les espèces animales élevées sont essentiellement les vaches allaitantes, les petits ruminants laitiers, les porcs dans les zones boisées.

De façon générale, dans les zones de montagne et de piémont couvertes par des maquis et des bas maquis, les vaches allaitantes, les chèvres et les brebis (ces dernières de plus en plus confinées aux fonds de vallées) dominent. Les exploitations d'élevage, en plus de leur faible niveau d'investissement sur le milieu sont également caractérisées par un faible niveau d'investissement en capital : peu de matériel agricole motorisé et peu de bâtiment, surtout en élevage bovin. Ces systèmes malgré tout permettent de dégager des valeurs ajoutées (hors prime) par exploitant intéressantes précisément en raison des faibles investissements, de consommations intermédiaires limitées et surtout de l'exploitation de très grandes surfaces peu productives (pentes envahies de cistes, petit maquis à bruyères et arbousiers, maquis divers, châtaigneraies abandonnées, chênaies, estives etc...). Des exploitations reposant sur ces principes existaient au début des années 1960 dans la Plaine orientale et ont en grande partie été expulsées par la vague d'accaparement.

b] L'élevage se maintient voire se redéploye dans la plaine orientale

Les systèmes d'élevage « autochtones » extensifs n'ont pas été supprimés pour autant. Ils se sont concentrés dans les années 1960 sur la partie des terres de plaine situées dans les bas-fonds inondables qui étaient tout à fait inadaptés pour les plantations pérennes (soit environ un quart de la surface totale de la plaine). Ces exploitations ovines repliées vers les bas-fonds (qui se trouvent aussi être les terres les plus fertiles de la plaine) se sont elles aussi progressivement modernisées (en capitalisant toutefois beaucoup moins que leurs consœurs issues de l'agriculture à plantation pérenne) et agrandies parfois grâce aux arrachages de vignes. A ces éleveurs de plaine, n'ayant finalement jamais bougé depuis 50 ans, se sont ajoutés à la suite des arrachages massifs et des reventes de terres opérées par la SAFER, des nouveaux éleveurs en provenance des zones de montagnes. Ceux-ci proviennent des villages proches disposés sur les premières pentes enmaquisées, et sont souvent soit des éleveurs de chèvres, soit des éleveurs (et souvent des grands éleveurs) bovins de montagne qui recherchent en plaine des parcs d'engraissement à contre saison ou des prés de fauche.

Au bilan, les exploitations d'élevage actuellement présentes (ovin laitier, caprin et bovin) sont en général issues de l'élevage traditionnel par opposition au groupe précédent basé sur les plantations pérennes représentant la moitié de la surface de la plaine d'Aleria (Kriegk, 2011).

c] Le partage de l'espace entre les exploitations d'élevage et les exploitations de cultures pérennes

Aujourd'hui, des groupes issus de souches très différentes, distinguées essentiellement par la dotation initiale en foncier (les exploitations-souches en élevage pour l'essentiel n'avaient pas de terre en 1960 ; le groupe des exploitations de cultures pérennes soit en avai, soit en a acheté dans les années 1960) ont suivi des trajectoires différenciées. Ces trajectoires de différenciation sont résumées par la figure 1 en fin de texte.

Il apparaît que malgré les sommes énormes mises à la disposition de l'agriculture de plantation celle-ci n'exploite finalement que moins de la moitié des terres de la plaine (toute la partie intermédiaire que l'on appelle « les terrasses » du quaternaire et une partie de hautes collines miocène). Elle est contenue par le bas par les élevages ovin (les bas-fonds qui sont les terres les plus fertiles mais souvent impropres aux plantations) et par le haut (les terres sablonneuses du miocène où les plantations pérennes ont souvent des rendements bien inférieurs à ceux des terrasses) par les exploitations d'élevage caprin et bovin.

A l'heure actuelle, on peut donc distinguer de façon très simplifiée 6 types d'exploitations, trois pour les plantations pérennes avec salariés (vigne apporteur, viticulteurs vigneron et exploitation d'agrumes) et trois pour le groupe des éleveurs (ovin, éleveur bovin issu des montagnes, éleveur caprin fromager sur pente). D'après nos estimations (tableau 1) les systèmes à plantation pérennes dégagent des valeurs ajoutées par hectare et des revenus patronaux évidemment supérieurs aux systèmes d'élevage. Pour cette raison, ils « tiennent » les terres de terrasses qui sont en grande partie inaccessibles par la location ou l'achat aux exploitations d'élevage. Toutefois ces exploitations de culture pérennes demandent un investissement par actif sans commune mesure avec les exploitations d'élevage. C'est pourquoi l'élevage reste encore la forme privilégiée choisie par les jeunes agriculteurs qui s'installent sur les terres de haute terrasse ou les bas-fonds, lorsqu'elles se libèrent.

	Surface par actif	Va / actif	Salariés non familiaux par exploitation	Revenu / exploitant	Capital actif total
Types, « élevage »	40 à 100	7 – 27 000	0 -1	20 – 38 000 (C1)	50 – 100 000
Types « cultures pérennes »	6 à 25	22 – 45 000	2 – 6 (Sauf vinificateur)	20 – 90 000	200 – 250 000

Tableau 1 : Tableau synoptique des performances économiques des systèmes de production agricoles actuels de la Plaine d'Aléria (d'après les enquêtes et les typologies réalisées par Magali Kriegk, 2011 ; actif = actif familial et employés permanents ; les exploitations bovines, les exploitants vinificateurs et fromagers très minoritaires ne sont pas retenus dans le tableau ; chiffres en euros courants 2011).

Conclusion

A la relecture des événements agraires de la Plaine orientale de la Corse au cours des 50 dernières années, l'accaparement survenu dans les années 1960 était dû à une différence de dotation en capital entre deux groupes sociaux : les agriculteurs et éleveurs locaux d'une part, les agriculteurs rapatriés d'Afrique du Nord de l'autre.

De cet accaparement, les vrais victimes ont été les bergers et les gagnants des propriétaires fonciers locaux, qu'ils furent exploitants ou non.

L'ensemble des achats fonciers des années 1960 a provoqué un changement massif d'activité. Toutefois, ce changement brutal ne provoque pas de réaction des premières victimes (ici les éleveurs), au moins dans un premier temps. Ceci s'explique certainement par un certain consensus social entre nouveaux venus et propriétaires, exploitants ou non, sur l'augmentation de la rente foncière qui découle du phénomène même d'accaparement. L'accaparement, via ce phénomène d'augmentation du prix des terres, a même un effet bénéfique pour la capitalisation des exploitations en faire-valoir direct mais d'exclusion pour les agriculteurs sans terres. L'accaparement foncier dans le cas qui nous intéresse a entraîné également 40 ans de vicissitudes économiques et sociales liées aux conditions de naissance de cette nouvelle agriculture (arrachages, effacements de dettes, reventes etc...). Toutefois les exploitations agricoles issues de la transformation foncière et technique des années 1960 finissent par ne former qu'un seul et même groupe.

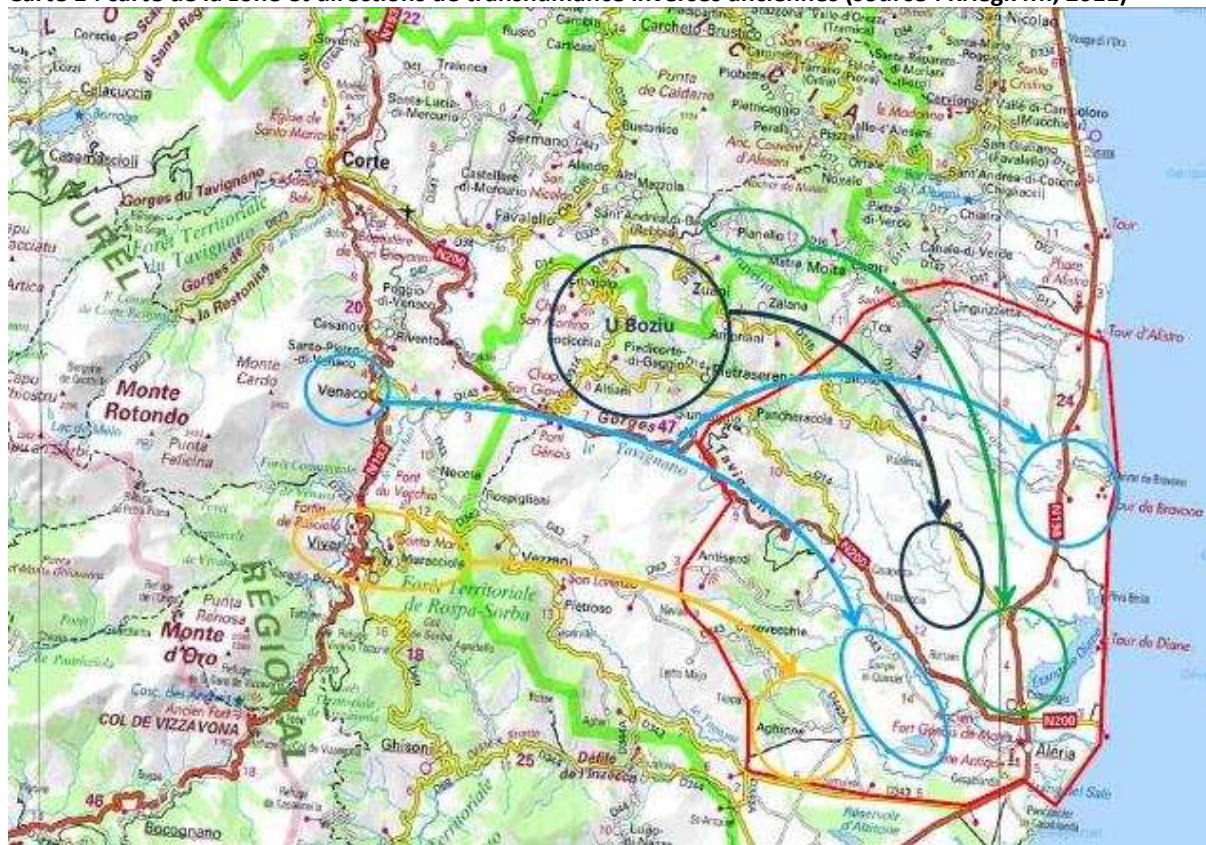
Les exploitations restées fidèles au modèle de départ basé sur l'élevage, sont celles qui étaient historiquement sous-capitalisées et d'une certaine façon le sont restées. Ces systèmes de production agricoles issus de la tradition montrent pourtant une capacité étonnante de résistance.

C'est pourquoi, au regard des phénomènes d'accaparement ayant lieu dans les régions sous capitalisées, d'Afrique, d'Asie ou d'Europe de l'Est, on peut se demander si les perspectives de développement économique, bien réelles si en l'on en juge l'exemple Corse, sont proportionnées aux risques de déséquilibres sociaux qui ne le sont pas moins. En d'autres termes, est-ce que le jeu en vaut la chandelle au regard du coût de l'accaparement et des possibilités de développement endogènes des exploitations existantes.

Références

- Blanchard R. 1914.** Les genres de vie en Corse et leur évolution. *Recueil des travaux de l'institut de géographie alpine*, vol. 2 n. 2. p. 187-238. [Consulté en octobre 2014]. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0249-6178_1914_num_2_2_4810
- Dumont R., Mazoyer M. 1969.** *Développement et socialisme*. Paris : Ed. du Seuil. 332 p.
- Graziani A.M. 1997.** D'Agostino Giustiniano au Plan terrier. In : *Mesure de l'île, le plan Terrier de la Corse*. Corte : Musée de la Corse.
- Kriegk M. 2011.** Analyse diagnostic de l'agriculture de la plaine d'Aléria. Mémoire de fin d'études : Agroparistech, INRA LRDE.
- Paoli J.C. 1989.** Evolution de l'agriculture littorale en Corse : la plaine d'Aléria. Mémoire d'Ingénieur : Inap-G, INRA LRDE.
- Paoli J.-C. 2000.** Les mutations des espaces pastoraux méditerranéens : la sédentarisation des exploitations ovines en Sardaigne. *Espace Géographique*, vol. 29, n. 4, p. 341-348. [Consulté en octobre 2014]. <http://dx.doi.org/10.3406/spgeo.2000.2039>.
- Simi P. 1981.** *Précis de géographie physique, humaine, économique, régionale de la Corse*. Bastia : Société des Sciences Sociales, Humaines et Naturelles de la Corse, 608 p. (Corse d'hier et de demain, vol. 11, n. 2)
- Mazoyer M., Roudard L. 1997.** *Histoires des agricultures du monde*. Paris : Seuil. 545 p.
- Vercherand J. 1989.** La question du développement de l'élevage en Corse. *Etudes Corses*, n. 32, p. 5-77. [Consulté en octobre 2014]. <http://prodinra.inra.fr/record/63787>.

Carte 1 : carte de la zone et directions de transhumance inverses anciennes (source : Kriegk M., 2011)



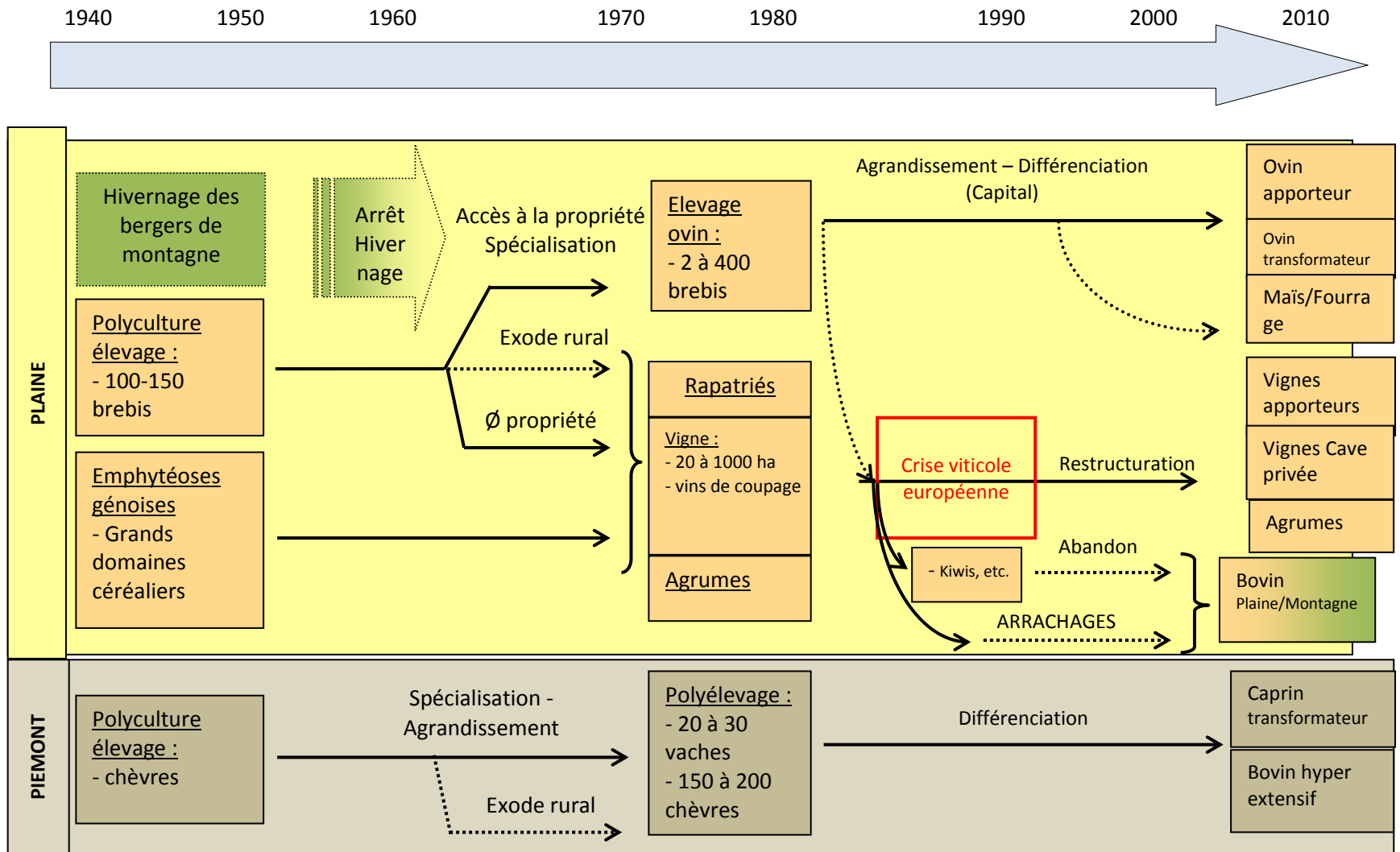


Figure 1- Trajectoires de différenciation de 1940 à 2010 (Source : Kriegk M., 2011)